Le Teil
AUJOURD'HUI & DEMAIN

Débat d'orientation budgétaire 2017

1

La ville de Le TEIL

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Sommaire

- I. Le contexte national : situation économique et sociale
- II. Le contexte local
- III. Tendances budgétaires et grandes orientations
- IV. Programmation des investissements

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce rapport présente des éléments factuels qui permettent d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Par ailleurs, rappelons que les dotations d'État et les notifications des bases fiscales ne sont pas encore connues de manière certaine au moment du DOB.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

I. Le contexte national : situation économique et sociale

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

1/ Situation économique, déficit public et dette publique

Une reprise lente, mais continue

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du T2 (-0,1% T/T), la croissance française est revenue au T3 (+0,2%) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du T1 (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015, soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne au T3, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en GA en octobre 2016). L'investissement des entreprises se contracte (-0,3% T/T au T3) tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,8% T/T au T3) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% en GA et +0,4% T/T au T1) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.
La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage baisse à 10,2% en septembre.

France : le retour de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.
La faiblesse de l'euro devrait s'accentuer légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.
Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0%), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 007-21070...-2017...-DELIB062017-BF

Hausse des demandes de crédit

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Poursuite de la consolidation budgétaire

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et générales (-2,7% du PIB). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Ces chiffres sur les finances publiques sont à titre indicatif car il est nécessaire d'attendre que le prochain gouvernement donne ses orientations budgétaires en mai 2017.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7	-1,9	-1,2
Solde structurel des administrations publiques	-1,9	-1,6	-1,1	-0,3	0,0
Etat	-3,3	-3,3	-3,0	--	--
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0	--	--
Collectivités locales	0,0	0,0	-0,1	--	--
Administrations de sécurité sociale	-0,2	0,0	0,3	--	--
Dette des administrations publiques	96,2	96,1	96,0	95,4	93,3
Taux de Prélèvements obligatoires	44,7	44,5	44,5	--	--
Ratio de dépense publique	55,5	55,0	54,6	--	--

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis

Source : Minefi

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

2 / La loi de finances 2017

La contexture générale de la LF 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

° baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances locales.

° soutien de l'Etat à l'investissement local : Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

° renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Gageons, que la future loi de financement spécifique des collectivités territoriales annoncée pour 2018 servira de cadre à ces réformes pour redonner du souffle à des dispositifs usés par les rajustements successifs.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) :

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Pour 2017, ces objectifs sont globalement revus à la hausse, Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

	Objectif 2017
RÉGIONS	0,8%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,1%
DÉPARTEMENTS	2,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,6%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
COMMUNES	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	**2%**
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,7%

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Evolution des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : -0,6 % par rapport à la LFI 2016

Ils sont constitués de 3 ensembles :

les concours financiers de l'Etat : 47,9 milliards € à la LF 2017

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage : 63 milliards € à la LF 2017

Ils comprennent les concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars et les subventions pour travaux divers d'intérêt général.

l'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités : 99,4 milliards € à la LF 2017

Il inclut la totalité des flux financiers de l'Etat aux collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : 44,1 milliards € à la LF 2017, soit -6,6% par rapport à la LFI 2016

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités représentent 44% de l'ensemble des transferts aux collectivités et 92% des concours financiers de l'Etat. La baisse de 3,1 milliards € des PSR en 2017 découle de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques (50 milliards € prévus par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019).

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 milliards €, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques.

Le montant de la DGF pour l'année 2017 fixé à 30,86 milliards € contre 33,22 milliards € en 2016 résulte également :

- d'un abondement de 158,5 millions € pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation verticale,
- d'une majoration de 45,6 millions € liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2016 par rapport à la LFI du fait des cas de « DGF négatives »,
- d'un abondement de 70 millions € pour financer la revalorisation de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération,

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 017-210703195-20170213-DELIB062017-BF

- d'une majoration de 0,8 million € de la DGF des regions pour financer la part de dotation forfaitaire régionale attribuée à Mayotte à compter de 2017,
- d'une diminution de 1,7 million € liée au choix de 6 départements de recentraliser les compétences sanitaires.

La baisse des PSR est minorée par une augmentation des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale de 0,5 milliard €.

Le FCTVA, estimé à 5,52 milliards € en 2017, est en baisse de 522 millions € par rapport à la LFI 2016 : cette estimation tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de collectivités sur les années 2015, 2016 et 2017.

La LFI 2016 a créé un nouveau PSR correspondant à la « compensation pour les autorités organisatrices de la mobilité des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport de 9 et 10 salariés à 11 salariés ». Son montant est de 81,5 millions € en 2017, en hausse de 3,5% par rapport à la LFI 2016.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2017 et allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux

La DGF est évaluée à **30,8** milliards € à la LF 2017. La diminution de la DGF de 7,1% par rapport à 2016 représente 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

Les « variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales » ou allocations compensatrices de fiscalité directe locale ont vocation à financer pour moitié (l'autre moitié étant financée par les écrêtements internes à la DGF) :

° la progression des dotations de péréquation (DSU, DSR, DPD),

° les majorations de la DGF liées aux hausses de population et à l'évolution de l'intercommunalité,

° les dispositions en faveur des communes nouvelles,

° l'évolution des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances, principalement due à la prorogation et à l'élargissement (art. 75 LFI 2016) de l'exonération de la TH pour les personnes à condition modeste,

° Les évolutions de la mission RCT (hors hausse des crédits de soutien à l'investissement local).

Or, pour l'année 2017, même en les minorant intégralement, l'assiette des variables d'ajustement ne serait pas suffisante pour satisfaire les diverses mesures et obligations liées à l'enveloppe normée. Il est donc prévu de l'élargir de 3 milliards € en y incluant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et régions, les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 007-[illegible]-20170213-ANDELIB062017-BF

Répartition de la contribution au redressement des finances publiques des collectivités

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics de 2,63 milliards € pour 2017 est répartie ainsi :

725 millions € pour les communes
310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre
1 148 millions € pour les départements
451 millions € pour les régions

A noter qu'à partir de LF 2017, les recettes des budgets annexes des services publics administratifs sont intégrées dans les recettes réelles de fonctionnement utilisées pour le calcul de la contribution au redressement des finances publiques.

Soutien à l'investissement local

Cet article du PLF 2017 comprend plusieurs volets pour renforcer le soutien de l'Etat à l'investissement local : augmentation du fonds et pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

1,2 milliards € en 2017

Les subventions sont divisées en 2 enveloppes attribuées par le préfet de région en fonction de la population de la Région ou par le représentant de l'Etat en fonction de la population du département pour Mayotte.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est pérennisée avec un montant de 600 millions € pour 2017 :

- 450 millions € à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement*
- 150 millions € spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1er janvier 2017, pour le financement de leur développement. Ces dernières peuvent également bénéficier de la 1ère composante de l'enveloppe consacrée aux investissements.

* rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV 2017
ID : 007-210703595-20170213-ANDELIB062017-BF

- L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à **600 millions €** en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50 000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :
  - 216 millions € pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),
  - 384 millions € pour abonder la DETR.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement.

Par dérogation et pour tenir compte des dépenses d'étude préalable, une partie provenant de la 2ème enveloppe peut être inscrite en section de fonctionnement, à hauteur de 10% maximum du montant total de la subvention.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Montant de la DETR 2017 : 1 milliard €

- Modifications des conditions d'éligibilité des EPCI à la DETR

L'article 60 modifie les seuils de population des EPCI éligibles pour être en cohérence avec la modification de la carte intercommunale qui auraient exclu bon nombre d'EPCI de l'éligibilité à la DETR.

A partir de 2017, peuvent bénéficier de la DETR les EPCI métropolitains à fiscalité propre de moins de 75 000 habitants (50 000 habitants auparavant) dont la commune centre compte moins de 20 000 habitants (15 000 habitants auparavant).
De plus, en cas d'extension ou de fusion d'EPCI, le nouveau groupement peut bénéficier de la DETR s'il est issu d'au moins un EPCI bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Progression et recentrage de la péréquation verticale

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions € en 2017 (similaire à 2016)

Cette augmentation est financée, comme les années précédentes, par les collectivités elles-mêmes :

- pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement,
- pour moitié par les écrêtements internes de la DGF.

	Montants 2017	Hausse 2017/2016
RÉGIONS		
Dotation de Péréquation	193	–
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	3 230	–
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	–
Dotation de Solidarité Urbaine	2 090	+ 180
Dotation de Solidarité Rurale	1 359	+ 117
DÉPARTEMENTS		
Dotation de Péréquation (DPU et DFM*)	1 483	+20
FDPTP**	423	–
TOTAL PÉRÉQUATION VERTICALE	9 572	+ 317

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

13

Péréquation horizontale : maintien du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Montant du FPIC 2017 : 1 milliard €

L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards €) est repoussé.

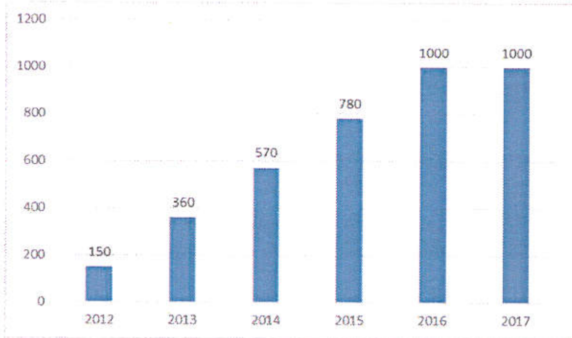

Rappel :

Contributeurs

- Communes dont le potentiel financier par habitant (PFI) est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes franciliennes
- Montant du prélèvement = indice synthétique x population DGF x valeur du point

Indice synthétique

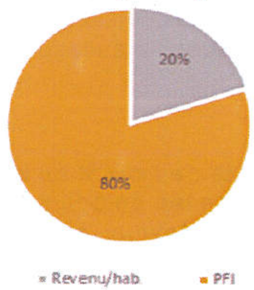

Bénéficiaires

- Communes > 5 000 habitants dont l'indice synthétique est supérieur à l'indice médian des communes franciliennes
- Montant du reversement = indice synthétique x population DGF x valeur du point

Indice synthétique

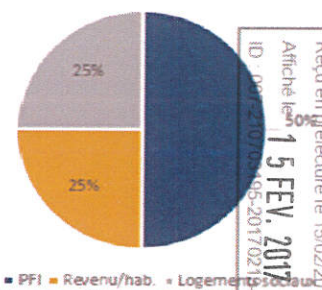

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ANDELIB062017-BF

Autres Mesures Diverses :

-Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.

Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

- Attributions de compensations intercommunales

Assouplissement du régime des attributions de compensations (AC) versées par les EPCI à leurs communes membres.

- La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dispose désormais de 9 mois pour déterminer le montant de l'AC en fonction de l'évaluation du coût des charges transférées.

  En l'absence de cette évaluation ou d'approbation de celle-ci par les communes membres, le préfet procède à l'évaluation qui s'imposera aux communes.

- En cas de changement de périmètre d'un EPCI, la révision de l'AC peut s'appliquer sur les deux premières années (contre une actuellement), selon deux modalités :
  - l'EPCI procède à une révision libre si la commune donne son accord,
  - l'EPCI vote à la majorité des deux tiers une révision de l'AC dans la limite de 30% du montant de l'AC initiale représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

- Le prélèvement à la source

A partir du 1er janvier 2018, la collecte de l'impôt sur le revenu par l'employeur au moment du versement du salaire. L'impôt sera ainsi calculé sur les revenus de l'année en cours et non plus sur ceux de l'année précédente. Dans un premier temps et jusqu'en 2020, les collecteurs publics devront souscrire une déclaration automatisée qui leur permettra de reverser le prélèvement collecté. Ensuite, elles devraient passer, comme les entreprises y seront amenées dès 2018, à la déclaration sociale nominative (DSN), une déclaration dématérialisée transmise tous les mois par l'employeur à l'administration fiscale.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 1 FEV 2017
ID : 007-210703[illegible]NDELIB062017-BF

II. Le contexte local

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

La situation économique et sociale de la Ville de Le Teil

Avant d'aborder les évolutions structurelles des dépenses et des recettes du budget communal, il est intéressant de mettre en exergue certaines données issues de l'INSEE ou de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur la démographie et sur la situation des ménages.

	1990	1999	2006	2013	2017
Population Totale	8 074	8 295	8 187	8 272	8 673
Densité moyenne (hab/km²)	303,65	311,96	307,90	311,09	326,18

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Depuis le recensement de la population lors de la période de janvier et février 2013, l'évolution de la population a un solde positif de 401 habitants, soit une augmentation de 4,85%. La prochaine campagne de recensement sera en janvier et février 2018.

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
Ensemble	**3 688**	**100**	**3 576**	**100**	**8 140**	**7 892**
Ménages d'une personne	*1 324*	*35,9*	*1 288*	*36*	*1 324*	*1 288*
hommes seuls	*584*	*15,8*	*528*	*14,8*	*584*	*528*
femmes seules	*740*	*20,1*	*760*	*21,3*	*740*	*760*
Autres ménages sans famille	*92*	*2,5*	*52*	*1,5*	*204*	*136*
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	*2 272*	*61,6*	*2 236*	*62,5*	*6 612*	*6 468*
un couple sans enfant	*996*	*27*	*996*	*27,9*	*2 016*	*2 048*
un couple avec enfant(s)	*916*	*24,8*	*952*	*26,6*	*3 616*	*3 692*
une famille monoparentale	*360*	*9,8*	*288*	*8,1*	*980*	*728*

Ci-dessus un tableau donnant un aperçu chiffré de la typologie des ménages, à prendre en considération dans le choix des équipements publics et des types de logements nécessaires sur la Commune.

Envoyé en préfecture le 15/02/17
Reçu en préfecture le 15/02/20
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-IDELIB062017-BF

Le monde économique et de l'entreprenariat continue de croitre sur le territoire communal.

L'année 2016 a vu l'installation sur la zone « Entre Pont et Rhône » de : un opticien, une agence immobilière, un primeur, et un salon de coiffure.

Les orthodontistes ont commencé à construire leurs bâtiments avec des locaux commerciaux à louer en rez de chaussée.

La vente du dernier terrain de la zone est en cours de finalisation, le projet sera présenté aux élus en mars.

Les anciens bâtiments des établissements Laville font l'objet d'un projet privé, un compromis a été signé. Les modalités techniques et financières sont en train de se finaliser.

De l'autre côté du giratoire, les établissements Faviez (Peugeot) vont commencer à sortir de terre, ainsi que celui d'un assureur (AVIVA Blanco). Un kiosque à Pizza s'est également installé à coté de la station de lavage et l'entreprise Audouard.

Dans la continuité le plus gros chantier d'investisseurs privés est en cours. Pour rappel, l'investissement total est de 20 millions d'euros. Les travaux seront terminés d'ici fin juin 2017. Les travaux de voirie et de desserte de cette zone ont été réalisés sous maitrise d'ouvrage de la Commune dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les mêmes investisseurs privés d'un montant de 1,4 million d'euros.

C'est toute l'économie locale (commerçants et artisans) qui ont et vont encore aussi bénéficier directement de ces chantiers par la présence d'une main d'œuvre consommatrice.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 1 FEV. 2017
ID : 007-210103135-20170213-ANELIB062017-BF

Le centre ville n'est pas en reste puisque ce ne sont pas moins de 10 commerces qui ont ouvert durant l'année 2016/ début 2017 :

ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE
Le petit primeur	Primeur	1 bld Stalingrad
La poissonnerie du 7	Poissonnerie	2 bld Stalingrad
L'artiste coiffure	Coiffeur	82 rue de la République
Hinda Couture	Couturière – création robe	106 rue de la République
Paus'vous	Esthéticienne	51 rue de la République
Juste pour elles	Prêt à porter - mercerie	35 rue de la République
Route 66	Sandwicherie	Rue 11 Novembre
FC coiffure	Coiffeur	2 impasse du Pont
Pompes Funèbre SILHOL	Pompes Funèbres	4 bld Stalingrad
Le Duff Brasserie	Brasseur - bière	98 rue de la République

Au titre des départs en centre ville, 6 commerces ont fermé leurs portes :

ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE
Leader price	Alimentaire	98 rue de la République
Etablissements Fenouil (retraite)	Hifi et Vidéo	92 rue de la République
La maison de la presse	Presse	48 rue de la République
La mercerie	Prêt à porter - mercerie	35 rue de la République
Coiffeur Durier	Coiffeur	Rue de l'Hôtel de ville
Bijouterie Gravier (retraite)	Bijouterie	Rue de la République

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2015		
	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises
Ensemble	42	82,4
Industrie	2	100
Construction	7	100
Commerces, transports, hébergement et restauration	17	81
Services aux entreprises	8	66,7
Services aux particuliers	8	88,9

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements Sirene).

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015		
	Nombre	%
Ensemble	417	100
Industrie	35	8,4
Construction	75	18
Commerce, transports, hébergement et restauration	137	32,9
Services aux entreprises	77	18,5
Services aux particuliers	93	22,3

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, REE (Sirène).

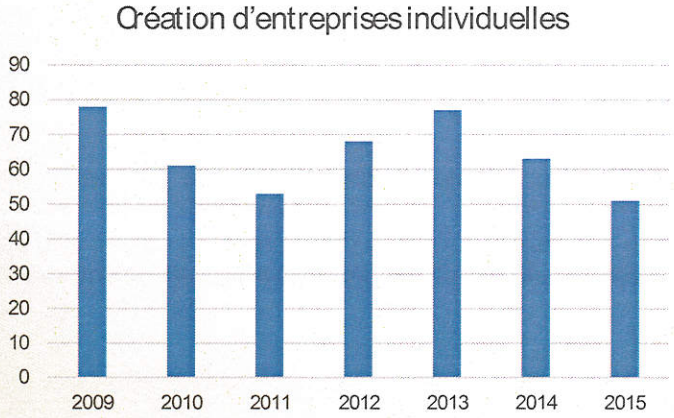

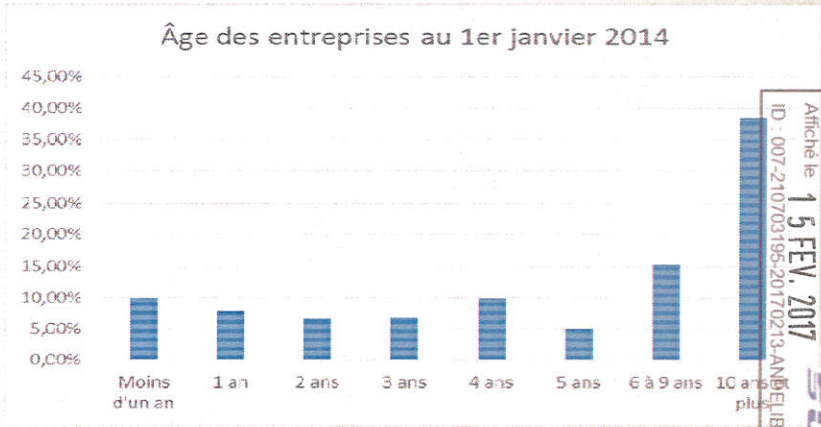

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANELIB062017-BF

Au niveau du logement, le constat est le même à savoir une évolution à la hausse :

DOSSIERS	ANNEE																	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
P C	45	27	43	40	35	41	69	57	50	56	40	37	29	36	29	51	20	41,5
dont Logements neufs (maison individuelle ou immeuble collectif)	21	12	9	19	14	14	42	37	31	21	22 + 66 Gendarmerie + 20 ADIS (Sablière)	14 + 16 Vivarais Habitat (Butot 1)	11 + 33 Vivarais Habitat (Croix Rouge + Butot 2)	21 + 20 Lozaprom + 10 SCI BELORI + 18 Lozaprom	14 + 13 Arnichand	12 dont 2 transf commerce en habitat + 7 HLM du VIVARAIS + 16 Logicoop (Sablière)	7 + 8 logements SCI les Costers et 14 logements SDH	
C U	22	28	32	18	21	31	20	24	21	42	44	39	48	21	43	61	80	35
P D	2	2	1	4	1	0	4	6	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1,2
DT / DP	72	81	59	75	86	82	58	86	73	86	85	72	65	67	108	62	117	78,5
LOT/PA	0	0	0	1	3	8	2	1	0	1	2	1	1	3	0	0	1	1,4
DIA	89	87	83	126	115	109	87	79	69	93	115	119	108	105	128	123	117	103,1
TOTAL	251	237	227	283	275	285	282	290	244	299	286	268	251	232	309	297	335	260,6

Le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Programme de Rénovation Urbaine sur le centre-ville vont modifier radicalement le paysage urbain et périurbain du Teil. La combinaison de ces deux dispositifs avec l'OPAH et l'opération façades vont changer l'image de la commune, avec un centre-ville renouvelé, repensé, et architecturalement adapté à la majorité de la population. Il est indispensable que les habitants se réapproprient le plus ancien quartier de la ville. L'avenant à la convention d'OPAH-RU voté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 démontre que le volet financier est incitatif pour réhabiliter l'habitat dégradé ou pour remettre sur le marché du locatif conventionné.

Au préalable aux travaux de rénovation urbaine, le protocole de préfiguration a être signé entre la ville du Teil, l'Etat, l'ANRU et tous les partenaires institutionnels en janvier 2017. La chef de projet ANRU a commencé sa mission le 1er février afin de piloter ce projet et établir une convention opérationnelle définissant l'ensemble des travaux à réaliser, leurs échéances, leurs montants et leurs financements. Courant 2018, les chantiers pourront commencer et redonner au centre ville l'image qu'elle mérite.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-200035855-20170213-ANDELIB062017-BF

III. Tendances budgétaires et grandes orientations

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

1/ Recettes de fonctionnement

Pour l'année 2017, et compte-tenu de l'évolution attendue des bases d'imposition (évolution physique et évolution votée chaque année lors de la loi de finances), la majorité envisage de proposer une augmentation des taux d'imposition.

Cependant, cette augmentation sera neutralisée par la suppression de la TEOM à compter de cette année. En effet la fusion des EPCI a nécessité un rapprochement fiscal sur le produit nécessaire au fonctionnement du ramassage des ordures ménagères. La TEOM, au taux de 12,28%, sur le Teil sera supprimée de la colonne de la feuille d'impôt de la Taxe Foncière. Ainsi les propriétaires bailleurs n'auront plus à répercuter cette charge à leurs locataires. Les modalités financières seront connues uniquement au vote du budget en raison de décisions à venir par Ardèche Rhône Coiron.

Il convient de rappeler que le vote des taux d'imposition sera proposé après la notification des bases d'imposition lors du vote des budgets le Lundi 10 avril 2017.

L'année 2017 marquera la fin des travaux et l'installation des commerces sur la zone de La Rotonde, la fin de l'installation d'entreprises sur la zone « Entre Pont et Rhône », ainsi que la livraison de plus de 80 logements.

- Fiscalité
- Concours et Dotations de l'Etat
- Autres recettes
- Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Fiscalité

La population de Le Teil demeure une population modeste avec un revenu par habitant et par ménage fiscal inférieur d'environ 8,54 % par rapport à la moyenne du département.

	Le Teil	Ardèche
	2013	2013
Nombre de ménages fiscaux	3 784	138 729
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	8 485	314 935
Médiane des revenus déclarés en euros par unité de consommation	17 518	19 154
Part des ménages fiscaux imposés en %	45,2	51,9

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

La faiblesse des revenus des ménages a un impact direct sur les bases et les produits fiscaux.

Taxes	Bases nettes imposées au profit de la commune		
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	9 057	1066	1340
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 523	886	1214
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40	5	14
	Les taux et les produits de la fiscalité directe locale		
	Produits des impôts locaux	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	1 172	138	197
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 954	230	255
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27	3	8

Source : DGFiP - CA et Compte de Gestion 2015

Pour les foyers fiscaux non assujettis à l'impôt sur le revenu et donc au versement d'impôts locaux (taxe d'habitation) du fait de décisions prises par le gouvernement, l'Etat alloue des compensations aux Communes afin de ne pas les pénaliser.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allocations compensatrices perçues	149 303	148 629	146 146	140 071	142 081	121 485

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 007207031952017021 3-ANDELIB062017-BF
15 FEV. 2017

En 2016, les bases prévisionnelles communiquées par la DGFIP ayant servi pour le calcul des produits des impôts locaux ont été surestimées de 2%.

2016	Bases prévisionnelles	Bases effectives
TH	9 316 000	8 755 855
TFB	7 648 000	7 385 143
	Produits prévisionnels attendus	Produits perçus
TH	1 253 710	1 178 838
TFB	1 986 186	1 917 922

L'explication réside dans les solutions improvisées au fil des ans pour éviter que des foyers rendus soudain imposables sur le revenu par suite de modifications du barème ne le deviennent par contrecoup à la taxe d'habitation.

En 2016, des dégrèvements – allègements intégrés aux bases taxables comme si de rien n'était et qu'il n'y a donc pas lieu de compenser – furent (re)transformés en exonérations – allègements exclus des bases et ouvrant droit à compensation formelle.

Or la compensation d'exonération est versée par l'Etat avec un an de décalage. Ainsi le manque à gagner sur 2016 sera compensé en 2017 et pris en compte sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales.

In fine, la commune ne perd rien, mais l'absence d'informations et de produits auraient pu avoir de sérieuses conséquences sur l'exécution budgétaire 2016 (- 143 136 euros).

Pour rappel les recettes fiscales de Le Teil ne peuvent atteindre un niveau comparable aux villes de la même strate qu'à la condition de taux plus élevés compte-tenu de la faiblesse des bases d'imposition. Pour comprendre cette situation, il convient d'observer le potentiel financier (PF) qui est égal au produit que la ville percevrait si elle appliquait comme taux d'imposition les taux moyens nationaux. Il s'agit du potentiel financier lié aux impôts perçus par la commune (la part ex-taxe professionnelle est ici exclue), majoré de la DGF.

Potentiel Financier (TH,TFPB, TFPNB) + DGF	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PF/hab. Ville de Le Teil	645	670	685	724	720	722	723	726
PF/hab. strate	952	988	997	1054	1076	1086	1067	1075
Différence	-32,25%	-32,19%	-31,29%	-31,31%	-33,09%	-33,52%	-32,24%	-32,47%

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDB062017-BF

Concours et Dotations de l'Etat

La faiblesse des ressources de la ville n'est pas compensée par la faiblesse des dotations versées par l'Etat. Malgré les dotations dites de péréquation (DSR et DNP), la dotation globale de fonctionnement de Le Teil est tout juste supérieure à la moyenne des villes de la même strate, malgré une baisse de 11,88% en 2016.

DGF = Forfaitaire+DSR+DNP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF/hab. Ville de Le Teil	223	208	211	211	226	218	203	183
DGF/hab. strate	204	204	204	203	203	196	175	DND
Différence	9,31%	1,96%	3,43%	3,94%	11,33%	11,22%	16,00%	DND

A partir de l'exercice 2017, la ville de Le Teil devait bénéficier enfin de la part « bourg centre » en qualité de chef lieu de canton dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), cependant cette part de centralité a disparu de la LF 2017. Par contre, la fraction cible le la DSR devrait augmenter sensiblement. A ce jour, le montant de cette majoration est inconnue, et il est bien difficile d'en connaitre l'ampleur même si l'enveloppe nationale a augmenté de 117 millions d'euros pour cette année (comme en 2016).

Pour la commune de Le Teil, depuis 2010, la dotation forfaitaire avait augmenté de 0,61%. Pour 2017, l'annonce du Président de la République lors du demier Congrès des Maires de diviser par deux l'effort demandé aux communes pour le redressement des finances publiques devrait se traduire par une contribution de 80 500 euros, soit 0,98 % des recettes réelles de l'exercice 2016.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités) poursuivront leur montée en charge, telle qu'elle a été programmée dans la loi du 29 décembre 2012 à la suite des travaux du comité des finances locales ouverts en 2010.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703213-20170213-ANDELIB062017-BF

Enfin, la loi de Finances 2017 maintient le renforcement de la péréquation horizontale (réforme annoncée en 2011 puis mise en œuvre depuis 2012). Ainsi, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste élevé à 1 milliard d'euros (comme en 2016). La Communauté Communes Rhône Helvie a bénéficié du FPIC en 2016 à hauteur de 109 189 euros (+ 21,55% par rapport à 2015). La somme versée à la commune de Le Teil en 2016 s'élevait à 151 399 euros (+ 25,35% par rapport à 2015).

La fusion des 2 EPCI avec la naissance d'Ardèche Rhône Coiron pose la difficulté du changement des bases de calcul du FPIC sur le nouveau territoire. A priori, les communes bénéficiaires du FPIC deviendront contributrices, et notamment la ville du Teil qui passera de + 151 399 euros, à – 240 000 euros, soit une perte de près de 390 000 euros à l'horizon 2020. L'article143 de la LF 2017 prévoit une garantie de sortie pour les bénéficiaires devenant contributeurs égale à 90 % en 2017, à 75 % en 2018 puis à 50% en 2019 du reversement perçu par l'ensemble intercommunal en 2016.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF	1 441 660	1 433 114	1 430 045	1 429 095	1 436 593	1 438 706	1 376 416	1 221 315	1 076 245
DSR	319 224	205 570	88 408	102 745	117 931	135 740	145 359	183 274	215 736
DNP	216 450	229 590	231 777	241 025	231 987	258 230	280 709	290 876	297 561
FPIC						68 746	95 212	120 778	151 399
Total	1 977 334	1 868 274	1 750 230	1 772 865	1 786 511	1 901 422	1 897 696	1 816 243	1 740 941

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Autres Recettes

A côté de la fiscalité, des dotations et des concours de l'Etat, d'autres recettes viennent alimenter les caisses communales. Même si elles représentent moins de 40% des recettes totales de fonctionnement, elles n'en demeurent pas moins dynamiques et indispensables à l'équilibre du budget.

Parmi les plus importantes :

AUTRES IMPOTS ET TAXES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Droits de Mutation	103 267 €	162 518 €	147 630 €	163 219 €	150 938 €	174 733 €	168 159 €	120 623 €
Taxe sur l'électricité	99 091 €	96 371 €	102 176 €	137 930 €	109 371 €	133 944 €	108 345 €	107 218 €
Taxe sur les Pylônes Electriques	78 292 €	83 881 €	88 021 €	92 046 €	95 427 €	98 647 €	101 309 €	103 592 €

REVENUS DES IMMEUBLES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	464 119 €	489 815 €	478 786 €	425 279 €	339 800 €	302 319 €	302 433 €	315 843 €

L'évolution des revenus nets des immeubles est en légère augmentation de 4,43 %. L'évolution de l'indice des loyers en est la principale raison après un fléchissement en 2015.

REVENUS DES REGIES ET DES SERVICES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
(cimetière, cantine, RODP, locations de salles, mise à disposition de personnels sur les budgets annexes et à la CCRH, etc…)	302 946 €	304 428 €	420 964 €	462 657 €	558 481 €	459 833 €	427 148 €	494 146 €

La hausse de 15,68% des recettes reflète le dynamisme des services facturés, et provient de quelques recettes antérieures régularisées. Cette augmentation est tempérée par une mise à disposition moindre de personnels à la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur le volet Jeunesse du fait de variations d'activités et de mutualisation de camps avec l'association CLEFS (- 33 277 € par rapport à 2015).

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 069-216703190-20170213-ANDELIB062017-BF

La Communauté de Communes

Compte tenu de la naissance depuis le 1er janvier 2017 d'Ardèche Rhône Coiron, il est bien difficile de connaitre, aujourd'hui, les orientations politiques de l'EPCI qui seront décidées lors du vote de son budget primitif.

Pour rappel, la Communauté de Communes, EPCI à fiscalité propre, perçoit depuis sa création l'ensemble des impôts économiques (ex Taxe Professionnelle), et reverse aux communes membres la différence entre la recette globale et les charges correspondant aux compétences transférées, dénommée Attribution de Compensation.

Les transferts les plus importants ont été l'Office de Tourisme en 2010 et le service Jeunesse, la Médiathèque et le Cinéma Regain en 2012, d'où une baisse significative de l'attribution de compensation à partir de cet exercice.

A côté de ce reversement, l'EPCI peut décider également de verser, chaque année, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en fonction d'une évolution positive de ses produits fiscaux perçus.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Attribution de Compensation	1 501 565 €	1 468 425 €	1 450 536 €	831 738 €	605 130 €	690 000 €	660 607 €	1 003 445 €
Dotation de Solidarité Communautaire	50 000 €	47 043 €	47 035 €	39 688 €	33 357 €	26 156 €	19 326 €	126 655 €

Du fait de la signature du Contrat de Ville 2015-2020, l'EPCI est tenu d'instituer, au profit des communes concernées par les dispositifs prévus dans ce contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est au moins égal à 50 % de la différence entre les produits des impositions mentionnées au I et aux 1 et 2 du I bis de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts au titre de l'année du versement de la dotation et le produit de ces mêmes impositions constaté l'année précédente. Cet article renvoie à la variation annuelle des produits fiscaux suivants : CFE, CVAE, IFER et TFNB.

Il est encore difficile d'évaluer de manière précise le montant de cette DSC en raison de la création d'Ardèche Rhône Coiron et l'obligation de convergence de fiscalité.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 007070319500017-20170213-ANDELIB062017-BF
15 FEV. 2017

2/ Dépenses de fonctionnement

Conformément aux rapports définitifs de la Chambre Régionale des Comptes de novembre 2009 et de 2016, la ville de Le Teil, par la contribution de tous (efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale et la participation des citoyens) continue de réduire toutes les dépenses compressibles et de chercher des recettes supplémentaires.

Tout en poursuivant les efforts de rigueur dans la gestion communale et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2017 devraient être stables par rapport au budget primitif 2016.

Le niveau des dépenses courantes sera maintenu, voire diminué dans la mesure du possible et compte tenu de la renégociation de contrats de maintenance et de la mise en place d'un plan d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur l'éclairage public (l'extinction de minuit à 06h00 depuis le 22 juin 2016). Compte-tenu de l'incertitude sur le montant des dotations de l'Etat, l'augmentation des recettes courantes sera limitée à un niveau maximum de 1 %.

En matière de dépenses de personnel, il s'agit de diminuer l'impact financier de la masse salariale malgré le fait du GVT (glissement vieillesse technicité), de la hausse du point d'indice, et de la hausse de cotisations pour les agents titulaires décidée par le gouvernement.

Les efforts de gestion ainsi poursuivis (charges à caractère général et masse salariale) impactent également l'évolution du reversement des budgets annexes (Eau et Assainissement) qui sera donc limitée à 1 %.

Le travail de mutualisation engagé avec l'EPCI Rhône-Helvie, depuis plusieurs années, est momentanément suspendu en raison de la fusion et de la naissance d'Ardèche-Rhône-Coiron. Il sera nécessaire de relancer ce processus lorsque le nouvel EPCI aura pris son rythme de croisière et aura digéré la fusion des compétences respectives.

Il est toutefois regrettable que la dynamique antérieure soit altérée et mise en veille durant plusieurs mois.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007160385-20170213-ANDELIB062017-BF

Les résultats 2016 laissent apparaitre un rebond sensible des dépenses et des recettes de fonctionnement qui se solde par une hausse de l'excédent de fonctionnement de 56 237 euros par rapport à 2015.

Il est rappelé que sur l'exercice 2014, les opérations d'ordre liées à la moins value sur la cession de l'ex gendarmerie avaient « pollué » les résultats définitifs pour avoir une vision comparative claire.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Total des recettes de fonctionnement	8 784 567 €	8 148 250 €	8 388 164 €	9 132 225 €	10 715 203 €	8 669 437 €	8 989 340 €
Total des dépenses de fonctionnement	8 491 747 €	7 646 259 €	7 593 067 €	8 825 853 €	10 722 403 €	7 997 384 €	8 261 050 €

Solde exercice fonctionnement	292 820	501 991	795 097	306 372	-7 200 €	672 053 €	728 290 €
Excédent reporté de fonctionnement	371 564	5 558	7 550	233 737	8 121 €	-7 199 €	0 €
Solde cumulé de fonctionnement	664 384	507 549	802 647	540 109	921 €	664 854 €	728 290 €

En millier d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Excedent Brut de fonctionnement	1 381	1 154	1 216	1 012	1 568	3 542	809	591	1 155	1 194
CAF Brute	1 006	632	513	711	1 057	3 159	528	231	857	920
CAF Nette	-160	-422	-453	-296	87	1 528	-355	-570	61	206

Les données 2016 sont données sous réserve de la conformité avec le compte de gestion du Trésorier.

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est la différence entre produits courants et charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est à dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette.

- Dépenses de Personnel
- Subventions
- Autres Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Dépenses de Personnel

Charges de personnel/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ville de Le Teil	481	490	481	463	511	508	494	490
Moyenne strate	477	486	493	504	513	532	532	DND
Différence Le Teil/moyenne	0,84%	0,82%	-2,43%	-8,13%	-0,39%	-4,51%	-7,14%	DND

Au DOB 2016 (comme en 2015), il était prévu au titre des charges de Personnel la somme de 4 500 000 euros. L'atterrissage a été moins important que les prévisions puisque le réalisé 2016 est de 4 431 041 euros, soit un delta de – 68 959 euros. (4 413 967 euros en 2015). De cette somme de charges brutes, il faut enlever les recettes perçues lors de mises à disposition, de remboursement des assurances et de la sécurité sociale pour maladies ou accidents, des reversements de l'Etat pour les emplois aidés (CUI, Emploi d'Avenir, Adulte Relais, Apprentis) qui se montent à 292 544 euros pour 2016.

Ainsi, les dépenses nettes de personnel en 2016 se sont élevées à 4 138 497 € (4 431 041 € - 292 544 €).

Pour l'année 2017, il est prévu de rester sur un budget brut prévisionnel de 4 400 000 euros, malgré la hausse du point d'indice de 0,6 pts au 1er février, le transfert prime/point des catégories A et C, et une GVT limitée.

Structure et Evolution des effectifs :

Situation au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Agents Titulaires	128	121	123	113	115	115	113	112	109
Agents Contractuels Permanents	3	2	2	2	1	1	1	2	2
Agents Contractuels Non Permanents	1	10	9	9	15	12	9	8	8
Contrats Aidés (CAE-CUI-AE)	9	6	5	3	18	19	18	12	11
Apprentis	2	1	3	3	2	0	2	3	2
Total	143	140	142	130	151	147	143	137	132

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703192-20170215-DELIB062017-BF

Au titre des départs en retraite ou des radiations des cadres pour 2017, le tableau théorique des effectifs sera diminué de 3 agents titulaires, soit 2 ETP, qui ne seront pas remplacés.

Pour les années suivantes, 2018 sera vierge de tout départ et en 2019, seuls 2 agents titulaires seront concernés.

Enfin, au titre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), une analyse est en cours d'élaboration pour anticiper, sur 10 ans, les métiers qu'il sera nécessaire de maintenir, de mutualiser ou de supprimer en fonction des évolutions des services à rendre à la population.

Sur ce dernier point, une difficulté demeure, à savoir de connaitre les dates départs en retraire des agents, car ils sont nombreux à devoir prolonger leur activité professionnelle pour pouvoir bénéficier d'une pension suffisante ou à taux plein. Le personnel féminin est particulièrement touché par ce problème en raison d'une carrière professionnelle irrégulière.

Enfin la GPEC devra s'élaborer impérativement dans le cadre d'un schéma de mutualisation avec Ardèche Rhône Coiron.

Subventions

Subventions/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ville de Le Teil	49	58	60	37	36	50	23	19
Moyenne strate	71	72	72	73	73	74	70	DND
Différence Le Teil/moyenne	-30,99%	-19,44%	-16,67%	-49,32%	-50,68%	-32,43%	-67,14%	DND

La baisse des subventions est due à une modification d'imputation suite à une instruction du Ministère des Finances. Toutes les dépenses liées aux actions réalisées par les associations dans le cadre des activités périscolaires et TAP sont incluses, depuis 2015, dans le chapitre « charges à caractère général ». De plus, les tarifs envers les intervenants ont été revus à la baisse pour prendre en compte l'effort général lié à la diminution des dépenses de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
007-210 0 195 20170213-ANDELIB062017-BF

Autres dépenses de fonctionnement

Charges Générales/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ville de Le Teil	232	221	203	199	297	279	258	277 – 190*
Moyenne strate	241	243	249	255	264	258	251	DND
Différence Le Teil/moyenne	-3,73%	-9,05%	-18,47%	-21,96%	12,50%	8,14%	2,79%	DND

NB : Il est à noter qu'à partir de l'année 2013, ce chapitre subi une augmentation « artificielle » du fait de l'encaissement et du décaissement du loyer de la nouvelle gendarmerie d'un montant de 737 000 €. * Ce chiffre correspond aux charges par habitant sans le loyer de la nouvelle gendarmerie.

Le travail sur la compression des dépenses continue grâce à un contrôle de gestion de plus en plus performant, mais également grâce à la renégociation de contrats et la mutualisation avec l'EPCI sur des groupements de commandes.

La fluctuation du prix de l'énergie (électricité, gaz et carburant) joue également un rôle important sur les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, il est engagé des procédures de réduction des consommations (notes aux utilisateurs, appareillages thermostatiques, rendement des chaudières, extinction de l'éclairage public, etc….).

Charges Financières/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ville de Le Teil	61	57	58	65	33	44	36	32	30
Moyenne strate	36	33	34	34	34	34	56	DND	DND
Différence Le Teil/moyenne	69,44%	72,73%	70,59%	91,18%	-2,94%	29,41%	-35,71%	DND	DND

Il est rappelé que les charges financières correspondent aux dépenses liées aux intérêts versés aux banques. C'est une dépense de fonctionnement (frais bancaires) à la différence du remboursement du capital qui est une dépense d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 007-200071195-20170213-ANDELIB062017-BF
5 FEV. 2017

IV. Programmation des Investissements

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

La dette

Au 31 décembre 2016, la dette de la ville de Le Teil s'élevait à 7,91 millions d'euros (hors dette des budgets annexes Eau et Assainissement). L'encours total, après intégration des dettes des budgets de l'eau et l'assainissement s'élevait à 13,60 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, la dette de la ville de Le Teil devrait s'élever à 8,24 millions d'euros. Rappelons, hors dette eau et assainissement, qu'elle a baissé de 3,10 millions d'euros depuis 2007. Ainsi, la dette de la ville de Le Teil a baissé de 27,38% depuis le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre de l'année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette (en milliers d'€)	11 347 €	11 709 €	11 844 €	12 682 €	11 912 €	10 373 €	9 489 €	9 288 €	9 289 €	8 361 €	8 240 €
Dette / habitant Ville de le Teil	1 368 €	1 412 €	1 441 €	1 547 €	1 455 €	1 257 €	1 147 €	1 107 €	1 000 €	972 €	950 €
Dette / habitant Strate	872 €	892 €	884 €	877 €	874 €	881 €	881 €	870 €	862 €	DND	DND

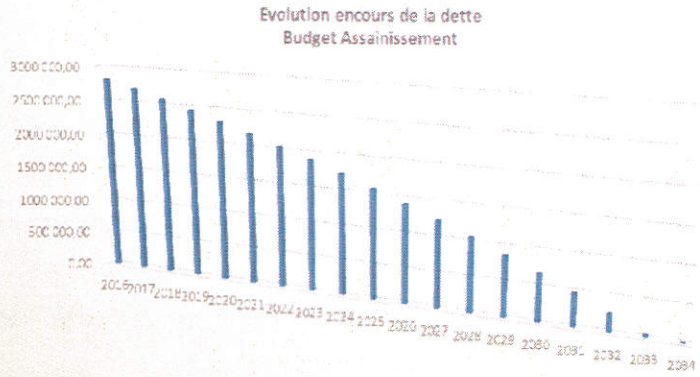

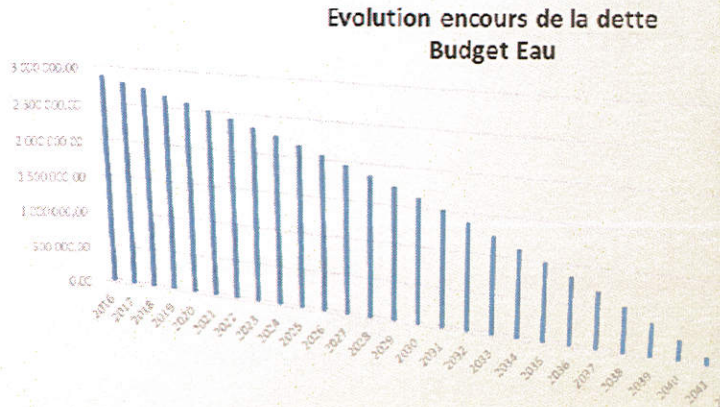

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210703195-20170213-ANDELIB062017-BF

Dépenses et Recettes d'Investissement

L'atterrissage 2016 de la section d'investissement (hors restes à réaliser et report déficit 2015) est en léger rebond par rapport à 2015, du fait de travaux engagés en fin d'année dont les dépenses ont été décalées sur 2016. Malgré tout le solde de l'exercice est inférieur à l'année précédente.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Total des recettes d'investissement	2 939 602 €	3 382 165 €	1 354 476 €	3 716 245 €	4 274 011 €	781 508 €	1 746 190 €
Total des dépenses d'investissement	2 695 560 €	2 772 843 €	1 864 951 €	2 910 908 €	4 462 608 €	2 162 564 €	2 904 940 €

Solde exercice investissement	-773 295 €	-156 726 €	-667 201 €	-1 186 599 €	-188 597 €	-1 381 056 €	-1 158 750 €
Solde restes à réaliser	28 654 €	41 310 €	352 660 €	822 283 €	355 746 €	493 426 €	228 160 €
Solde cumulé d'investissement	-744 641 €	-115 416 €	-314 541 €	-364 316 €	167 149 €	-887 630 €	-930 590 €

Les données 2016 sont données sous réserve de conformité avec le compte de gestion du Trésorier.

Pour rappel, les recettes d'investissement récurrentes sont la Taxe d'Aménagement, le FCTVA et l'autofinancement par un prélèvement de la section de fonctionnement.

La Taxe d'Aménagement est assujettie au volume d'autorisations d'urbanisme délivrées les années N-2 et N-1.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est le remboursement forfaitaire (16,40%) par l'Etat de la TVA payée sur des investissements réalisés en année N-2.

La nouveauté de 2016, maintenue en 2017 est l'élargissement de l'assiette au titre du FCTVA des travaux d'entretien de voirie et sur les bâtiments publics communaux.

Enfin, la principale ressource vient de l'excédent de fonctionnement affecté (transféré) à la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210700195-20170213-ANDELIB062017-BF

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Bassin d'orages Grange Mathon	886 000 €			Budgets transférés à l'EPCI Ardèche Rhône Coiron à compter du 1er janvier 2020 (Loi NOTRe)	
Réseau Séparatif - rue Jean Vernet	260 000 €				
Réseau Séparatif - rue de Chastagnon	65 000 €				
Renouvellement Conduites Eau Potable - rue Jean Vernet	260 000 €				
Renouvellement Conduites Eau Potable - chemin des Helviens	65 000 €				
Renouvellement Conduites Eau Potable - avenue Paul Langevin	135 000 €				
Renouvellement Conduites Eau Potable - impasse Mélas Haut	33 000 €				
Renouvellement Conduites Eau Potable - boulevard Pasteur	170 000 €				
Construction d'un réservoir d'Eau Potable - la Sablière	500 000 €	500 000 €			
Révision du Plan Local d'Urbanisme	30 000 €	30 000 €			
Acquisition de biens immobiliers	80 000 €				
Renouvellement équipements et matériels	46 000 €				
Rénovation du Temple	250 000 €	230 000 €			
Rénovation Centre Social (toiture et menuiseries)	100 000 €				
Giratoire Déviation RN 102 - Maitrise d'œuvre et études	142 500 €				
Giratoire Déviation RN 102 - Travaux		100 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Eclairage Public - Changement de luminaires	36 000 €	36 000 €	36 000 €		
Nouveau Groupe Scolaire - Maitrise d'œuvre et études	150 000 €	120 000 €	30 000 €		
Nouveau Groupe Scolaire - Travaux		1 600 000 €	1 600 000 €		
Rénovation Hall de l'Hôtel de ville		180 000 €			
Rénovation réseau du chauffage Hôtel de ville		25 000 €	25 000 €	25 000 €	
Voiries diverses	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Ad'Ap (accessibilité)	15 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Total :	3 273 500 €	2 736 000 €	2 086 000 €	420 000 €	395 000 €

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le 15 FEV. 2017
ID : 007-210706195-20170213-ANNEXELIB062017-BF